



SFR Distribution



La CGT exige que SFR Respecte ses salarié-e-s !

En cette crise sanitaire à l'échelle mondiale, le président a appelé au confinement, l'union et la solidarité pour enrayer la pandémie. **Une réalité bien différente à SFR !!!**

Qu'en est-il du respect de ces consignes et de la participation par SFR à l'union et à la solidarité nationale ?

Bien que les entreprises du secteur des activités de télécommunications, et plus particulièrement les salarié.es de ce secteur, soient un maillon essentiel au fonctionnement de notre Pays, SFR prévoyait de placer quelques 5000 salarié.es en chômage partiel dont 2700 de SFR Distribution (les salarié.es des boutiques) qui sont en chômage partiel depuis le 16 mars. Sachant que la grande majorité des activités des salarié.es placés en chômage partiel sont parfaitement compatibles avec le télétravail ceci est inacceptable.

Les interventions de la CGT, ont certainement contraint SFR à voir à la baisse ce chiffre, puisque 416 salarié.es reprennent le travail à compter du 8 avril.

Mais pour la CGT 416 salariés c'est encore bien insuffisant.

L'entreprise dégage des bénéfices très importants, son avenir n'est nullement menacé ; se cacher derrière des risques de pertes financières est intolérable et inqualifiable.

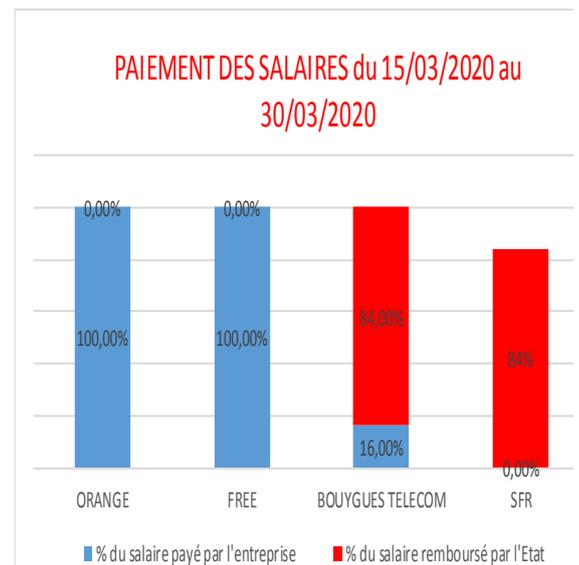
SFR profite honteusement de la crise sanitaire pour faire toujours plus de profit en faisant supporter sa masse salariale à l'Etat.

Les salarié.es placés en chômage partiel vont subir une baisse de leur pouvoir d'achat étant donné qu'ils et elles ne percevront que 84% de leur salaire. **Contrairement à d'autres opérateurs télécoms (comme Free ou Bouygues Telecom), SFR refuse de prendre à sa charge et de verser les 16% manquants.**

Une fois de plus, SFR fait preuve d'un manque de respect et de considération envers ses salarié.es.

Nos dirigeants oublient une fois encore que ce sont nous les salarié.es qui créons les richesses !

La CGT et les salarié.es exigent le maintien des salaires à 100% pour toutes celles et ceux qui subissent le chômage partiel.



La CGT propose à minima à la reprise de l'activité pour l'ensemble des boutiques :

- Des mesures de protection sur la surface de vente avec :
 - ✓ Pose de vitre de protection
 - ✓ Mise à disposition de gel, masques FFP2, gants, lingettes antivirales
 - ✓ Désinfection des boutiques plusieurs fois par jour par des entreprises spécialisées
 - ✓ Matérialisation des distances de sécurité
- La présence de vigile en raison d'un risque accru d'incivilité à la reprise d'activité



AVEC VOUS AU QUOTIDIEN

Assurément, il y aura un avant et un après Covid-19, le temps du confinement finira par s'arrêter et la CGT restera attentive et déterminée à faire respecter, en toutes circonstances, les droits des salariés.



Ayant que très peu de communication rendue possible par la direction sous temps de crise, La CGT invite tout le personnel à suivre de près l'évolution et se tenir informé :

sur notre «site CGT» <http://www.cgt-fapt.fr/category/entreprise/branche-telecoms/sfr/> dès maintenant et surtout à l'annonce de la reprise du travail pour un éventuel droit de retrait en fonction des réponses apportées par SFR sur les mesures prises concernant notre protection contre ce virus pour nous permettre de reprendre sereinement notre activité.

La CGT vous propose d'agir en signant la pétition en ligne pour le maintien à 100% des salaires, pour la non-application des ordonnances du gouvernement à SFR pour respect notre libertés de choix pour nos prises de congés, et de notre durée de temps de travail à 35h.

Lien pétition :
<https://www.petitions.fr/sfrdoitrespectersessalarie-e-s>



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso) → pro

Grade/Classification Métier

Service/Bureau (nom et adresse)